

N E L A

DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE DE SOUTIEN À LA TRANSITION DES JEUNES MIGRANTS, PAR PARRAINAGE SOCIOÉDUCATIF



UN LIEU D'ACCUEIL...



DES ATELIERS...

Comité

Président
Alexandre Jaquinet
Docteur en médecine
FMH chirurgie maxillo-faciale
Consultant en chirurgie plastique
et reconstructive HUG

Secrétaire
Dominique Rast
Directeur général Orif

Trésorier
Eric Voruz
Ex syndic de Morges

Membres

- Renaud Villé, EVAM
Responsable du foyer MNA
Lausanne Chablais
- Philippe Martinet
Membre de la direction suisse de ProCert
& responsable d’audits
Président 2012-2013 du Grand Conseil vaudois
- Marie-Claude Hofner
Médecin agréée CHUV,
unité de médecine des violences
- Christophe Blanchet
Doyen des classes d’accueil au niveau lausannois
- Jean-François Ramelet
Pasteur responsable de *l’esprit sainf* à Lausanne
- Jean-Patrice Hofner
Avocat et notaire honoraire
- Florence Grivel
Historienne de l’art, auteure, curatrice d’expositions
et journaliste culturelle à la RTS
- Sonia Zoran
Journaliste, presse et radio
Interventions dans des projets littéraires
ou audiovisuels
- Pierre Veya
Journaliste, ancien rédacteur en chef de l’Agefi,
le Temps, (initiateur de la collection d’art le Temps)
Membre du conseil de fondation du Fifel
(Festival du film international sur l’énergie)
Membre du prix Durabilis (unil-Epfl)
Actuellement rédacteur en chef adjoint
du Matin Dimanche, en charge de l’économie
- François Lehrian
Enseignant
- Hélène Demont
Responsable communication
Mobimo Suisse Romande

6 La situation des jeunes migrants

8 Objectifs et démarche

12 Statuts

14 Compagnon François Burland

Texte de Florence Grivel
historienne de l’art

16 La première fois

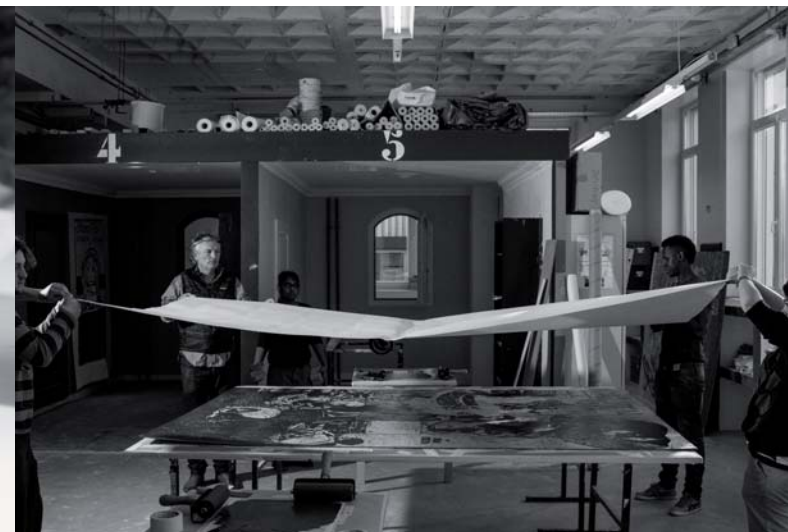
Texte de Jean-François Ramelet
pasteur

18 Ateliers collectifs



La situation des jeunes migrants isolés de leur famille interpelle les valeurs fondatrices de notre société, valeurs encadrées notamment par divers traités et conventions internationales ratifiées par la Suisse. En effet ces jeunes mineurs ou très jeunes adultes se trouvent le plus souvent dans des situations de grande vulnérabilité, confrontés à des difficultés de toutes sortes et à des problèmes d'intégration majeurs.

Le projet NELA propose des activités permanentes de soutien aux jeunes migrants. L'atelier, consacré au travail artistique et collectif, encadré et soutenu par différents acteurs et professionnels du monde de la culture, leur permet de reprendre des forces, de se poser le temps de leur formation, d'y prendre pied et de s'y construire en vue d'une insertion durable dans notre société.



Le passage de « Mineur non accompagné » (MNA) à jeune majeur est un moment particulièrement délicat. Le jeune doit poursuivre sa formation, trouver un logement et un travail, s'intégrer en Suisse, se débrouiller pour assumer l'ensemble des tâches de la vie courante et les démarches administratives, poursuivre la construction de sa vie de manière autonome. Il est donc nécessaire de développer des solutions originales et adaptées à cette transition, afin de veiller à la protection de ces jeunes et de permettre leur développement, dans le respect des règles et des valeurs propres à notre communauté.



Objectifs

Cette structure a comme but d’accueillir des mineurs non accompagnés (MNA) filles et garçons et/ou de jeunes adultes migrants avec les objectifs suivants :

1. Offrir un accompagnement personnalisé à des jeunes durant la phase de transition « MNA-jeunes majeurs » :

- Evaluation des ressources et des freins en vue de l’élaboration d’un projet de vie, de formation et d’intégration professionnelles qui fasse sens pour eux et tienne compte des ressources et des possibilités.
- Suivi attentif en partenariat avec les différents services et professionnels : services sociaux, écoles et lieux de formation, médecins, tuteurs, orientation professionnelle, etc.
- Développement de compétences personnelles et interpersonnelles par le travail en groupe.
- Appropriation des codes et valeurs de notre société.
- Reprise de confiance en soi et en ses potentialités par le biais d’activités pluridisciplinaires en atelier (gravure, sculpture, couture, dessin, sérigraphie).
- Identification et prévention d’éventuelles difficultés et selon les besoins orientation vers les services adéquats.

2. Assurer un accompagnement socioprofessionnel personnalisé :

- Elaboration d’un projet professionnel.
- Soutien et suivi individuel quotidien.
- Recherche, organisation et suivi de stages en entreprises, de formation, de préapprentissage.
- Appui lors des prises de rdv et présence lors des premiers contacts, entretiens pour des stages, des emplois ou des apprentissages.

● Recherche de parrainages pour chacun des résidents par des mentors bénévoles pouvant les guider, les aider et les encadrer dans leur cheminement professionnel et d’intégration.

- Présence lors d’éventuelles réunions de parents.
- Renforcement des acquis scolaires de manière ciblée.

● Aide à la gestion de la vie quotidienne (budget, assurances, médecin, alimentation).

- Activités sociales et culturelles.
- Sensibilisation aux codes et manières de vivre, décryptage de l’information, de la presse, d’internet et de l’utilisation des réseaux sociaux
Ces objectifs doivent permettre à terme au jeune d’adhérer aux exigences professionnelles et de formation (régularité, respect des consignes, sens des responsabilités, constance dans l’effort, persévérance etc.) par un soutien bienveillant et exigeant, susceptible de renforcer sa motivation et son engagement dans le projet. L’encadrement et l’appui d’artistes et de professionnels du monde des médias permettront que le travail des jeunes et les progrès accomplis soient valorisés lors de vernissages et par une belle visibilité médiatique. Ceci contribuera au renforcement de l’estime de soi et de la confiance dans l’avenir.

Moyens

Le projet s’ancre dans un lieu de vie, de socialisation et de travail collectif en atelier.

Les activités en atelier

L’engagement de différents mentors ou parrains dans le projet, permet d’assurer l’encadrement des activités en atelier :

- Réalisation, participation et collaboration à divers projets artistiques.
- Montage d’expositions en musées et galeries.
- Travail en équipe.
- Rencontres avec divers corps de métier.
- Lieu d’accueil informel pour que leurs amis puissent se joindre de manière spontanée aux activités du moment (développement du réseau primaire).
- Participation à la construction de projets socio-culturels.
- Mise en place d’expositions publiques.
- Création et montage d’expositions artistiques et d’événements commandés par des fondations publiques ou privées à but idéal.

Capacité d’accueil de l’atelier de 1 à 10 personnes pour des stages de 20 jours, 5 à 15 pour les projets socio-culturels.

Conditions préalables

Un entretien afin de vérifier l’adéquation entre la personne et le projet ainsi que ses notions de français.

Encadrement

François Burland et divers intervenants, cours d’appuis, workshop à l’atelier...

Responsable
François Burland

- Artiste établi à Chardonne /VD
- Multiples réalisations internationales
- Développe des projets artistiques d’envergure et fédérateur
- 2013 Prix Fems (Fondation Edouard et Maurice Sandoz)
- 2013 Prix de la Fondation Jacqueline Oyex

François Burland
Bibliographie

- 2015 *Comète suprême*, « La nativité selon Burland » édition Art&fiction
- 2014 *Atomik Magik Cirkus*, Catalogue du prix FEMS
- 2013 *Du pain pour les usines*, édition Hélice Hélas
- 2011 *Poya*, édition Clandestin
- 2009 *Space Cowboy*, Collection Art&fiction, édition Niggli
- 2003 Erika Billeter, *Francois Burland au royaume du mythe et de la Magie*, Benteli Verlag
- 1995 *Les baleines du Ténééré*, édition Rivolta

Filmographie

- 2012 *Atomik Submarine*, film de Philippe Lespinasse et Andres Alvarez 35’
- 2011 *Les Poyas burlesques de François Burland*, film de Fabrice Ferrari et Philippe Lespinasse 35’
- 2011 *Les 5 saisons de François Burland*, film de Philippe Lespinasse et André Alvarez 52’

Organisation du projet
Le comité de l’association lève les fonds et les gère. Le responsable du projet participe aux réunions avec voix consultative. Il est responsable de la bonne réalisation des activités soutenues par l’association.

Workshop intervenants

Céline Masson

- Formée aux arts visuels à l’École Cantonale des Beaux arts de Sion
- Formation pédagogique de maîtres d’art visuels et travaux manuels à la Haute École Pédagogique de Lausanne
- CAS (certificate of advance studies) en médiation (gestion de conflit) à la Haute École Pédagogique de Lausanne

Sara Oswald

- Conservatoire de Lausanne, diplôme d’enseignement
- Postgrade en violoncelle baroque
- Prix Culturel Musique 2015 du Canton de Vaud

Sonia Zoran

- Sciences politiques à l’Université de Lausanne.
- Journaliste. Au Nouveau Quotidien et à la RTS. Collaborations avec L’Hebdo, Le Matin dimanche, L’Illustré.
- Prix Greenpeace au festival du film vert pour « Le bonheur était dans le pré »
- Conduite du séminaire de journalisme de recherche à l’Université de Fribourg.
- Prix Dumur en automne 2015 pour son travail journalistique.

Calendrier

Ouverture résidence et atelier
rentrée scolaire août 2016

Demande de fonds (en cours)

Publique,SPJ, SPAS, EVAM, OCTP
Privé, fondations, entreprises....
Bénévolat, juriste, comptabilité, graphisme, intervenant atelier, aide pour les recherches de fonds...
Ventes atelier

Parrainage

Dominique Rast,
Directeur Général ORIF

Renaud Villè, EVAM,
Responsable du foyer MNA Lausanne Chablais

Philippe Martinet,
Chef du service des écoles primaires et secondaires de la ville de Lausanne

Sonia Zoran,
Journaliste

Jean-François Ramelet,
Pasteur responsable de *l’esprit saint* à Lausanne

Marie-Claude Hofner,
Médecin agréée CHUV, Unité de médecine des violences

Jean-Patrice Hofner,
Avocat et notaire honoraire

Christophe Blanchet,
Doyen des classes accueil au niveau lausannois



Statuts Association Nela pour une structure d’accompagnement de jeunes migrants (MNA)

Dénomination

Article 1^{er}

Préambule
Les soussignés, sous la dénomination **Association Nela pour une structure d’accompagnement de jeunes migrants (MNA)** décident de créer à Vevey une association régie par les présents statuts et par les dispositions des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Ses organes sont l’Assemblée générale (art.6), le Comité (art. 11) et l’Organe de révision (art 16).

But

Article 2 But

Pour réaliser son but, l’association se propose d’ouvrir un ou des lieux d’accueil offrant un accompagnement socioprofessionnel personnalisé à de jeunes migrants non-accompagnés (MNA). Elle leur assurera un soutien individuel au quotidien ainsi qu’un appui à l’élaboration et à la concrétisation d’un projet de formation professionnelle. Elle les sensibilisera également aux codes et manières de vivre du pays hôte.

L’association peut entreprendre toute autre démarche propre à la réalisation de son but.

Siège

Article 3
Siège
L’association a sons siège au domicile de son président.
Alexandre Jaquinet
Rue Henry Dunant 1
1110 Morges

Le courrier doit être envoyé à:
François Burland
Chemin des Essertoux 12
1803 Chardonne

Membres

Article 4
Membres
Toute personne qui s’intéresse au but que poursuit l’association peut en faire partie à titre de membre par une déclaration écrite ou la signature des statuts.

Article 5
Démission
Toute démission peut être envoyée par écrit au Comité. Elle déploie ses effets à dater de la fin de l’exercice annuel, pendant lequel elle a été envoyée.

Assemblée générale

Article 6
Pouvoir
L’assemblée générale est le pouvoir suprême de l’association.

Article 7
Compétences
Les pouvoirs de l’assemblée générale sont :

1. Décider des actions nécessaire à réaliser les buts de l’association, leur mise en œuvre était du ressort du comité, notamment de l’achat ou de la location d’immeubles et de la fixation des conditions d’accueil,
2. La fixation ou non d’une cotisation annuelle,
3. La nomination du Comité et de l’Organe de révision
4. L’approbation des comptes et l’adoption du budget,
5. La modification des présents statuts,
6. La dissolution de l’association,
7. Toutes autres compétences prévues par la loi et non réservées à d’autres organes.

Article 8
Convocation
Une fois par année au moins, l’assemblée générale est convoquée par lettre personnelle ou courriel avec ordre du jour, adressée à chaque membre au plus tard vingt jours avant sa réunion.

Les propositions de modifications de statuts sont déposées 20 jours avant l’assemblée générale chez le président où elles peuvent être consultées. Le président peut, à la demande, les envoyer en courrier électronique aux membres.

Article 9
Nominations
Les nominations se font à main levée, à la majorité simple des suffrages exprimés, au scrutin secret à la demande d’au moins cinq membres.

Article 10
Ordre du jour
L’assemblée générale ne statue que sur des objets portés à l’ordre du jour, à moins qu’elle n’en décide autrement, si tous ses membres sont présents

Comité

Article 11
Constitution
Le comité de l’association est composé de trois à cinq personnes. Il constitue son bureau en désignant au moins un président, un secrétaire, un caissier. Le comité est nommé pour 4 ans par l’assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 12
Compétences
Les attributions du comité sont les suivantes :

1. il est chargé de l’administration courante de l’association et de l’exécution des décisions de l’assemblée générale, notamment de l’achat ou de la location d’immeubles et de la fixation des conditions d’accueil,
2. il fixe les compétences et les attributions de ses membres,
3. il représente l’association à l’égard des tiers par la signature collective à deux du président, du vice-président, du secrétaire et du caissier,
4. il procède aux engagements de personnel et de dépenses dans la limite du budget fixé par l’assemblée générale.

Ressources financières

Article 13
Ressources
Les ressources financières de l’association sont :

1. les éventuelles cotisations des membres,
2. les dons et legs qui pourraient lui être faits,
3. les subventions ponctuelles ou régulières des pouvoirs publics et autres personnes morales ou physiques.

Caissier

Article 14
Compétences
Le caissier de l’association tient la comptabilité de celle-ci. Il arrête les comptes à la fin de chaque exercice annuel et les présente à l’assemblée générale.

Secrétariat

Article 15
Compétences
Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance, de la convocation au comité et aux assemblées générales.

Organe de révision

Article 16
Organe de révision
L’assemblée générale désigne l’organe de révision, pour une durée de deux ans, renouvelable sans limite.

Dissolution

Article 17
Dissolution
La dissolution de l’association ne peut être prononcée que par une assemblée générale convoquée à cet effet. La décision de dissolution sera prise à une majorité des deux tiers de tous les membres de l’association. Si cette assemblée ne réunit pas le quorum, une deuxième assemblée sera convoquée, laquelle ne pourra statuer sur la décision de dissolution que moyennant une majorité des deux tiers des membres présents.

Responsabilité

Article 18
Principe :
Les membres ne répondent pas des dettes de l’association, qui en est responsable seule sur tous ses biens.

Article 19
Répartition
En cas de dissolution, l’actif de l’association ne sera jamais réparti entre ses membres. L’actif net, après remboursement des dettes, sera remis à une ou plusieurs associations ou fondations poursuivant, dans le canton, un but d’aide aux demandeurs d’asile ou réfugiés, plus particulièrement les mineurs non accompagnés.

Article 20
Deux liquidateurs désignés par l’assemblée générale réaliseront les biens et les affecteront selon les dispositions qui précèdent.

Ainsi adoptés ce jour à Vevey, le 16 décembre 2016.

Le premier comité
est composé de et se répartit les fonctions comme suit :

Alexandre Jaquinet
Président,
avec signature collective à deux

Dominique Rast
Secrétaire,
avec signature collective à deux

Eric Voruz
Trésorier,
avec signature collective à deux

Compagnon François Burland Une visite au Mont-Pélerin dans l'atelier de François Burland, une rencontre avec Sengi, une jeune Tanzanienne de 15 ans arrivée en Suisse il y a 3 ans estampillée MNA (mineur non accompagné).

Dans l'espace créatif exigu, une table sur laquelle une grande feuille de linoléum est en train d'être gravée par les deux. L'artiste d'un côté, la réfugiée de l'autre. C'est réducteur, mais c'est apparemment ça.

Et pourtant, les deux sont au cœur d'une rencontre qui change leur vie et leur regard. Une gouge dans la main, chacun s'applique, chacun s'explique.

Au cours de ce stage, comme il est présenté à l'EVAM, conseils, histoires de vie, aide, réseautage, échanges tissent la rencontre décisive, partie pour durer si possible jusqu'au moment où le jeune a trouvé une voie, se sente suffisamment solide et confiant pour prendre les rênes de son existence en Suisse dont il ne connaît que partiellement les codes, les méandres et autres spécialités administratives.

On prend le temps de faire connaissance avec Sengi, on décide de la questionner sur ce qu'elle est en train de faire, on lui demande quelles sont les étapes qu'elle préfère de la gravure; reporter l'image sur le linoléum, dessiner, graver, passer l'encre sur les sillons, imprimer?

La réponse est sans appel: «Ce que je préfère c'est François.»

Qui sait si les disciples de Leonard de Vinci travaillant en atelier en auraient dit autant. La question n'est pas là, l'axe du travail mené ici par Burland n'engage ni la notion de maître, ni de disciple.

L'artiste n'est pas là pour transmettre un savoir-faire artistique, au contraire, la production créative sert de prétexte pour ancrer le temps de ces jeunes dans un projet qui les mènera presque naturellement à eux, à leurs envies, leurs besoins grâce aux pistes proposées et activées par l'artiste. Un temps comme un espace où chacun respire, s'inspire.

Cela fait bien des années que Burland œuvre dans cette voie, comme une nécessité intérieure «à l'insu de son plein gré». Depuis le temps, sa démarche fait florès, son implication et son travail auprès des MNA sont reconnus par les organisations qui lui adressent toujours davantage de jeunes en stage.

Il est grand temps qu'aujourd'hui ces compétences, ces savoir-faire, cet encadrement soient consolidés par une structure existante. D'où la présentation de ce projet d'utilité publique.

Merci de l'accueil que vous lui ferez.

Florence Grivel

La première fois que j'ai rencontré le nom de Burland, c'était dans une Poya qu'il avait signée « Burlandissimus rex ». Pas de doute, l'homme a le sens de l'autodérision. Il a aussi le sens de la générosité, de l'enthousiasme.

Mais ce n'est pas ça que je retiens de lui. Ce qui me frappe c'est sa manière d'être. Qu'il découpe et colle des superhéros pour le carton d'une gravure; qu'il construise des sous-marins atomiques, ou des fusées; qu'il accompagne des migrants, des jeunes mineurs non accompagnés, jamais Burland ne com-



pose un rôle; jamais il ne joue. Ni le rôle de l'artiste ni celui de l'assistant social; mais il est « Burland », simplement François Burland, sans artifice, sans uniforme. François est un habitué des méharées et des déserts; oserai-je dire aussi des « galères » qu'il n'évoque guère et qu'il ne revendique pas comme un trophée, ni n'en fait une ligne dans son « cévé ». C'est ce que j'aime chez lui. Jamais il ne compose et encore moins ne surjoue. Il est. Passage du poète.

Le peintre est autodidacte, sans diplôme, ni bachelor, ni master. Je sais que ce manque a pu lui peser par le passé. Ce n'est pas simple d'être autodidacte dans un monde qui ne jure que par les formations, les cursus et les passerelles.

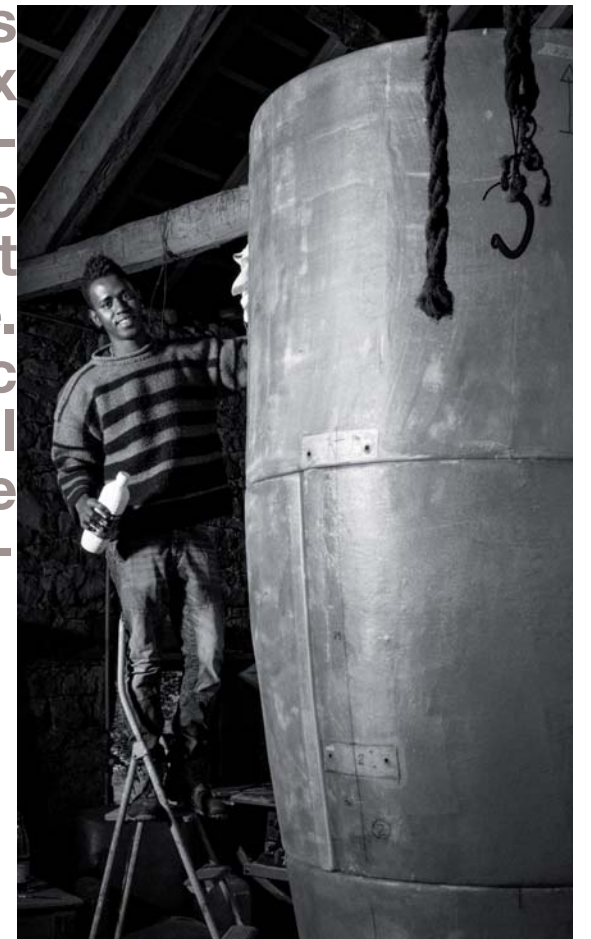


Artistes vos papiers! Avec les jeunes, c'est kif-kif ; Burland n'est ni assistant social, ni éducateur, ni enseignant. Il est sans papier, mais il « est » Burland, simplement Burland. Il est ce qu'il est: adulte avec les jeunes. A leur écoute. En dialogue. Il est là quand il faut être là. Il est absent quand il faut être absent. Le professionnel est celui qui endosse une fonction avec son cahier des charges, ses tâches et ses processus.

Burland n'a que faire des états que lui donnerait ce statut. « Il est » bien droit dans ses bottes et en étant simplement ce qu'il est, avec ses failles et ses forces; ses manques et ses richesses, ses expériences et ses compétences, il permet aux autres qu'il rencontre, jeunes et moins jeunes, d'être eux aussi ce qu'ils sont; simplement. C'est du vécu. Je le sens apaisé et confiant, il fait confiance et donne confiance. C'est beau de le voir avec ces jeunes. Comme eux, il est sans papier, avec la force que lui donne sa colonne vertébrale.

Va vers toi !

Jean-François Ramelet





1989 à 2005, organisation et accompagnement de voyage pour enfants et adolescents au Sahara dans le Tassili des Ajers, Djanet, Algérie

De **1990 à 2006**, animation de plusieurs ateliers avec Olivier Saudan au Gymnase du Bugnon, Lausanne

Gymnase de Sévelin, Lausanne
impression d'une gravure géante 3 x 9 m

2006, Musée art et histoire du canton de Fribourg
impression d'une gravure géante 3 x 4 m
avec des gymnasiens lausannois et des élèves du canton de Fribourg

2009 à 2011, atelier de broderies avec une dizaine des femmes touarègues de Djanet, Algérie, pour l'exposition «Poya» au Musée Gruérien à Bulle

2010, *Atomik Submarine*
construction d'un sous-marin de 18 mètres avec de jeunes beurs, Roms, retraités en situation précaires

2011, Musée ethnographique du Canton de Neuchâtel
réalisation et impression de deux gravures sur bois avec des étudiants dans le cadre de l'exposition «What Are You Doing After The Apocalypse»

2012, Nativité,
réalisation de 7 grandes xylogravures au Gymnase de Beaulieu à Lausanne
et impression à l'église St Francois dans le cadre de l'hospitalité artistique

2014, chantier de construction sculptures Prix Fems, Lausanne, Toulouse, Vevey pour l'exposition *Atomik Magik Circus* au Festival Vevey Images

2014 à 2016, réalisation et impression des gravures de la série *Du pain pour les usines* avec de nombreux jeunes du foyer MNA Malley

2014 impression de 7 gravures monumentales avec 15 jeunes de l'Orif Renens coachés par Mamadu et Alai du foyer MNA Malley

Réalisation et impression de gravures pour l'exposition *Atomik Bazar* au Centre culturel de Meyrin avec Fonde, Alai, Gabi, Francis, Mamadu.

2015 une semaine d'atelier pour les écoles de Meyrin pendant l'exposition *Atomik Bazar*

2015 montage de l'exposition *Atomik Magik Circus* au Quartier Général, Centre d'art contemporain, La Chaux-de-Fonds avec Mamadu, Fondé et Gabi

2015 construction de la Mamadu Tower pour le festival de sculpture en plein air à Môtier avec trois MNA

2015 atelier gravure avec les MNA au Mont-Pèlerin pour l'exposition *Atomik Bazar* au Musée Art et Marges à Bruxelles

2016 animation d'un atelier «slogans et affiches», centre d'alphabétisation CARIA, avec des migrantes pendant l'exposition *Atomik Bazar* à Bruxelles



2016, juillet
réalisation et impression d'une grande gravure de 3 x 6 m à l'EMS Le Marronnier à Lutry avec une dizaine de MNA et de jeunes de l'EVAM

2016 poursuite de l'activité en atelier avec Nela, Gabi, Yasine, Jade, Jabar, Mamadu, Sengi, Chaltu, etc....

